Mon Village

7

Le patrimoine demain

Objectif du chapitre

Ce chapitre permet aux enfants de s'approprier les principes nécessaires à la sauvegarde et à la valorisation des différents types de patrimoine et de la maison traditionnelle en particulier.

Les enfants réaliseront que la maison d'autrefois peut s'adapter à nos modes de vie actuels et qu'il est important de la conserver dans nos villages. Ils découvriront les moyens existants pour protéger le patrimoine. Ils prendront également conscience de la nécessité de construire aujourd'hui le patrimoine de demain.

Les activités pédagogiques du chapitre

Et si je transformais ma maison ?

Et si je construisais une nouvelle maison ?

Patrimoine d'aujourd'hui, patrimoine de demain

Des ressources complémentaires pour aller + loin

- territoires.frw.be (dédié à la découverte du cadre de vie, du patrimoine rural et des espaces publics).
- Territoires en Vue - Guide de lecture du territoire rural
- Les fermes-blocs - Recommandations pour leur avenir
- Les fermes à cour - Recommandations pour leur avenir
- Vidéo Cap... sur le patrimoine rural

Assistance Territoire et Patrimoine (ATEPA) de la Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Potiers, 304 B-6717 Attert
Tél : 063/24 22 20
E-mail : atepa@frw.be
Sites Internet : www.frw.be

Conception et réalisation : Sylvie Delviesmaison, Aurore Redotté, Quint Cools et Laurent Sevrin.
Illustrations : Sandrine Crabeels (Crab'graphic).
Croquis, plans, photos, supports : FRW - Assistance Territoire et Patrimoine (sauf mentions contraires).
© Fondation Rurale de Wallonie - Décembre 2021.
Reproduction autorisée moyennant mention de la source.

1. L'évolution de la notion de patrimoine

Si la notion de patrimoine recouvre étymologiquement la sphère individuelle, le sens du mot patrimoine a, au fil du temps, été élargi au bien collectif, de la communauté, du pays, et même du monde. Elle s'adressait d'abord aux grands monuments religieux comme civils : châteaux, grands ensembles et sites exceptionnels.

À partir des années 1980, devant le changement voire la disparition des modes de vie traditionnels, la notion de patrimoine s'élargit. On s'intéresse au patrimoine rural en ce compris les éléments du petit patrimoine populaire : fermes, bâtiments agricoles, points d'eau, petit patrimoine sacré, éléments de signalisation, de délimitation, etc. Parallèlement, on assiste à l'émergence du patrimoine industriel qui s'attache aux hommes, aux lieux, aux techniques et aux outils de production : bâtiments, sites, machines...

2. L'identification de la valeur patrimoniale d'un bien

En milieu rural, mis à part les châteaux, églises et grands monuments, il y a peu de constructions emblématiques. Nos villages regorgent toutefois d'éléments et de bâtiments plus modestes mais qui possèdent néanmoins un intérêt patrimonial. Pour reconnaître celui-ci, on peut évaluer le bien par rapport aux critères suivants :

- **la rareté** : c'est un témoignage unique, rare ou exceptionnel, par sa typologie, son style, sa datation ou son intérêt soit social, soit historique ;
- **l'authenticité** : la fonction et l'usage, la forme et les matériaux ainsi que l'environnement du bien correspondent à l'état d'origine ;
- **l'intégrité** : le bien présente une homogénéité et une cohérence. Les fonctions premières sont encore bien identifiables malgré un éventuel changement d'usage ;
- **la représentativité** : le bien possède des caractères architecturaux (portes* de granges et d'étables, fenêtres* d'écoles, etc.) liés à une fonction spécifique.

3. Les principales mesures de protection du patrimoine

- **L'Inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC)**

L'IPIC est un outil de recensement du patrimoine de Wallonie. Lorsqu'un bien est repris à l'Inventaire cela veut dire qu'il est reconnu par la Wallonie pour sa qualité patrimoniale au sein de l'environnement dans lequel il a été construit. Contrairement au classement (voir page suivante), il ne s'agit pas d'une mesure de protection juridique mais d'une simple reconnaissance.

Certains biens repris à l'Inventaire disposent en plus d'une pastille (°). Celle-ci signale que des mesures de classement seraient souhaitables pour ce bien.

Pour trouver les biens repris à l'IPIC dans votre village : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/index.php

- **Le classement**

Lorsqu'un bien présente un certain intérêt patrimonial, il existe une procédure de protection légale appelée classement. Le classement est un acte juridique consacré par un arrêté du Gouvernement wallon. Cet acte constitue une mesure de protection qui reconnaît au bien une valeur patrimoniale supérieure (intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social et/ou technique).

On peut classer des monuments et bâtiments, des ensembles de bâtiments, des sites naturels et des sites archéologiques. Si un monument est classé, il ne peut être démoli. En outre, il doit être conservé et restauré dans les règles de l'art. Son propriétaire bénéficie d'aides financières pour lui permettre d'effectuer des travaux de manière plus aisée tout en respectant une certaine procédure.

Pour obtenir le classement d'un monument, la procédure prend un certain temps. Différentes instances comme la Commune, la Province, la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles sont ainsi consultées. Quand tous les avis sont rendus, l'Agence wallonne du Patrimoine fait rapport au Ministre qui décide du classement.

Pour trouver les biens classés de votre village : http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php

Pourquoi classe-t-on ?

Le classement vise à maintenir dans le temps l'intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social et/ou technique du bien protégé. Cet acte protège juridiquement le bien qui ne peut être détruit ou transformé inadéquatement. Il permet donc d'avoir l'assurance que le bien, témoin de notre patrimoine, sera transmis indemne aux générations futures.

Placé sur un bâtiment, cet écusson signale son classement.

- **La liste de sauvegarde**

Un bien menacé de destruction ou de modification peut être inscrit, pendant un an, sur la liste de sauvegarde. C'est une mesure qui permet de protéger le bien menacé. En effet, pendant cette période, presque tous les effets du classement lui sont applicables.

- **La zone de protection**

Elle a pour but de préserver l'environnement immédiat d'un bien classé. Une zone de protection peut être établie pour protéger les vues à partir de celui-ci ou vers celui-ci. Elle peut être établie au moment du classement ou ultérieurement à celui-ci.

*L'**AWaP** ou **Agence wallonne du Patrimoine** est l'unique interlocutrice en matière de patrimoine en Wallonie. Elle a pour objet d'étudier, de promouvoir, de protéger, de conserver, de restaurer et de valoriser le patrimoine en Région wallonne.*

www.agencewallonnedupatrimoine.be

Wallonie patrimoine AWaP

4. Le patrimoine évolue et avec lui les maisons traditionnelles

Quel que soit le type, le patrimoine a toujours évolué en fonction des progrès techniques, de la succession des styles architecturaux, des modes de vie, des croyances ou d'éléments destructeurs comme les guerres et les conflits.

Certains édifices patrimoniaux, mal entretenus ou mal localisés, ont été abandonnés puis démolis. Pour ces derniers, c'est une part de notre histoire qui a disparu avec eux. D'autres, ont subi des transformations, parfois malheureuses, pour répondre à de nouveaux besoins. Au lieu d'abattre des bâtiments qui ne servaient plus, nos ancêtres les ont aussi modifiés pour leur donner un nouvel usage en adéquation avec les besoins de l'époque.

Aujourd'hui encore de nombreux bâtiments ayant perdu leur utilité première, sont réaffectés et adaptés aux besoins actuels de la société. Trouver une nouvelle fonction au bâtiment est souvent le meilleur moyen d'assurer sa conservation. Il s'agit cependant de respecter les éléments historiques et patrimoniaux qui caractérisent le bâtiment.

Une ancienne gare transformée en maison de village.

Et nos maisons traditionnelles, que sont-elles devenues ?

Au début des années 1960, la mécanisation des travaux agricoles tend à se généraliser alors que tous les bâtiments anciens sont conçus pour un travail manuel. En effet, la plupart des accès, dimensionnés pour leur fonction (passage d'un homme, d'un animal, d'une charette, etc.), ne sont plus adaptés à la nouvelle agriculture. Quant à la sélection des espèces animales, elle a produit un bétail dont l'évolution de la stature ne lui permet plus d'occuper les anciennes étables ou écuries. S'enclenche alors la mutation des bâtiments agricoles et la transformation du bâti traditionnel.

Une ancienne petite maison toujours habitée aujourd'hui.

Les petites maisons

Relativement petites et rudimentaires, les maisons abritant les ouvriers ou encore les artisans seront les premières à devoir s'adapter aux nouveaux modes de vie et au confort moderne. Les transformations seront parfois radicales en faisant disparaître toute trace d'un passé agricole.

Une ancienne maison de justice transformée en espaces polyvalents et bureaux.

Les fermes-blocs

Trop petites et inadaptées aux besoins de rentabilité d'une agriculture plus intensive et à une mécanisation croissante, elles sont délaissées au profit de nouveaux domaines agricoles, édifiés au milieu de leurs terres. La ferme perd sa fonction agricole et se transforme souvent en une maison unifamiliale où les dépendances servent de garage, de remise, ou d'extension pour des nouvelles pièces de vie. D'autres fonctions viennent parfois occuper ces espaces libres : hébergement touristique, petit commerce, restaurant...

Avec la pression foncière, la promotion immobilière et la diminution de la taille des ménages, il n'est pas rare de voir ces fermes transformées en logements multiples, souvent au détriment de leurs qualités patrimoniales.

Une ferme-bloc transformée en maison unifamiliale. Des pièces de vie ont élu domicile dans l'ancienne grange.

Une ferme à cour transformée en ferme pédagogique.

Les fermes à cour

L'activité agricole s'est plus facilement maintenue au sein des fermes à cour mais là aussi, leurs bâtiments ne sont plus adaptés à une agriculture à grande échelle. Pour y faire face, de nouvelles extensions, plus fonctionnelles, se sont ajoutées aux constructions existantes. La présence des anciennes dépendances permet parfois de diversifier les activités de la ferme : accueil de groupes, vente à la ferme, création de gîtes, transformation en logements...

Comment intervenir aujourd'hui sur ces maisons traditionnelles ?

L'architecture traditionnelle fait partie de notre patrimoine. C'est un patrimoine vivant qu'il n'est pas nécessaire de figer pour le sauver. Pour faire évoluer une maison traditionnelle correctement, il est nécessaire de respecter les éléments historiques et patrimoniaux qui la caractérisent :

- **une typologie propre à la région agro-géographique** dans laquelle la maison est située. Ces spécificités régionales sont essentiellement données par le gabarit de la maison (proportions du volume, caractéristiques de la toiture), ses matériaux, les lignes verticales de ses ouvertures et la répartition des baies* sur la façade (rapport pleins/vides, rythme...) ;
- **les ouvertures des façades qui reflètent l'ancienne organisation agricole de la ferme.** Grâce à la forme, à la taille et à l'emplacement des ouvertures, on peut facilement y repérer le logis, l'étable, la grange, la bergerie...

Dès lors, après toute intervention, la maison rurale aura conservé son caractère patrimonial s'il est toujours possible :

- d'identifier la maison comme faisant partie d'une région agro-géographique,
- de distinguer le mode de fonctionnement ancien de la ferme traditionnelle au travers de ses ouvertures.

Les éléments importants à conserver

- le gabarit ou les proportions du volume
- les caractéristiques de la toiture
- la lisibilité de la façade
- les ouvertures de la/des façade(s) principale(s) (portes et fenêtres)
- les matériaux, principalement ceux des murs et du toit

Les éléments importants donnent à la maison son caractère patrimonial. Ils ne peuvent être modifiés qu'avec une grande prudence si l'on veut garder le caractère régional et traditionnel de la maison.

Les éléments moins importants (ou secondaires) qui peuvent être modifiés

- les châssis* de fenêtre (division/couleurs)
- les panneaux de porte (plein ou vitré)
- les ouvertures des façades les moins caractéristiques (pignons et façade arrière)
- les annexes

Si ces éléments secondaires caractérisent moins la maison ainsi que sa région agro-géographique, ils restent cependant des éléments patrimoniaux dont la qualité varie d'une ferme à l'autre.

Lorsqu'ils sont peu caractéristiques, ils pourront évoluer plus facilement mais cette évolution se fera toujours avec sensibilité et sobriété.

Bien restaurer une maison rurale traditionnelle, c'est...

- apprendre à regarder et reconnaître les qualités patrimoniales du bâtiment ;
- adapter le nouveau programme aux caractéristiques de la ferme pour la faire évoluer sans porter atteinte au patrimoine ;
- maintenir la lisibilité des anciennes fonctions ;
- respecter les caractéristiques agro-géographiques ;
- valoriser les détails patrimoniaux ;
- tenir compte des techniques et des matériaux d'autrefois ;
- soigner les détails d'exécution ;
- trouver un équilibre entre le confort des occupants et la sauvegarde du patrimoine ;
- exprimer des ajouts contemporains tout en veillant à l'homogénéité de la composition d'ensemble ;
- faire preuve de modestie et de sobriété en s'imprégnant de l'esprit du lieu.

5. Le patrimoine de demain

Ces dernières années, des éléments et bâtiments plus récents, acquièrent une valeur patrimoniale et pourront alimenter le patrimoine de demain. Ils sont les témoins de l'évolution des styles architecturaux, des nouveaux modes de vie ou encore de techniques innovantes...

Ces bâtiments, privés ou publics, répondent à des critères de qualité comme **leur rareté, leur authenticité, leur cohérence d'ensemble, leur représentativité d'une technique ou d'un style architectural, ou encore leur intégration pertinente au contexte...**

A côté des bâtiments privés, les bâtiments publics continuent de se singulariser par leur fonction spécifique. D'un simple regard, on reconnaît aisément une école, un hall sportif, un centre culturel... Comme autrefois, ils se distinguent de la production résidentielle par une typologie et une architecture particulière.

La construction d'un bâtiment public aura donc un impact fort dans l'espace-rue villageois : il peut induire la création d'un espace public, animer un lieu, jouer un rôle de repère, créer une respiration dans une rue bordée d'habitations, souligner symboliquement un fait historique ou un trait caractéristique du paysage... Il aura valeur d'exemple en incarnant une architecture contemporaine de qualité qui exprime sa fonction, le génie du lieu et le signe de son époque. Un bâtiment public de qualité peut donc constituer le patrimoine de demain.

6. L'architecture et le développement durable

Les choix de construction interviennent largement dans la consommation énergétique du bâtiment dont la réduction est au centre des préoccupations environnementales. Toute nouvelle architecture doit donc aujourd'hui être durable. Mais relever ce défi ne se limite pas exclusivement à la recherche de la performance énergétique, et touche d'abord plus largement aux domaines de **l'aménagement du territoire et de l'urbanisme**.

Une architecture durable, c'est d'abord faire le choix de **rénover plutôt que de construire neuf** quand c'est possible. C'est ensuite une attention particulière à la **localisation du terrain**. On optera de préférence pour un terrain bien localisé, c'est-à-dire proche de lieux bien équipés en services et commerces, qui permet la réduction des déplacements automobiles, et qui préserve un maximum les espaces naturels ou cultivés.

Une architecture durable, c'est aussi **une architecture qui participe à prolonger ou à créer un contexte urbanistique de qualité**. Par conséquent, un projet durable répondra aux points suivants :

- une implantation du bâtiment proche de la voirie avec un devant-de-porte ouvert et dans la continuité des bâtiments existants ;
- des bâtiments jointifs (mitoyens ou semi-mitoyens) pour éviter trop de déperditions d'énergie ;
- l'intégration du bâtiment dans le relief naturel du terrain ;
- un volume compact et sobre ;
- une hauteur de bâtiment raisonnée et adaptée par rapport aux bâtiments voisins ;
- des matériaux et des teintes adaptés à la région agro-géographique et au contexte du village ;
- une bonne orientation des pièces du bâtiment pour profiter de la lumière naturelle tout en se protégeant des intempéries et du soleil trop vif ;
- une architecture de son temps (pas de faux-vieux).